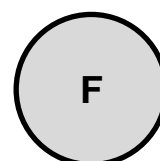


Instructions d'installation et d'entretien

Ballon primaire d'eau chaude 5 bar



Ce manuel est publié par Cetetherm.

Cetetherm peut apporter des modifications et des améliorations au contenu de ce manuel sans préavis si cela s'avère nécessaire en raison d'erreurs d'impression, d'informations erronées ou de modifications apportées au matériel ou aux logiciels. Tous ces types de modifications seront inclus dans la future version du manuel.

Conten

1	Générales	4
1.1	Informations générales	4
1.2	Usage prévu des Primary tanks	4
1.3	Utilisation non conforme	4
1.4	Directives techniques de sécurité	4
1.5	Consignes de sécurité	4
1.6	Qualité de l'eau	5
1.7	Garantie	5
2	Installation	6
2.1	Mise en place et raccordement	6
2.2	Encombrement	6
2.3	Substrat/Assise/Charge limite	6
2.4	Alignement	6
2.5	Tuyauteries	6
2.6	Corps de chauffe vissés/bridés	6
2.7	Raccordement d'eau chaude	6
3	Exploitation du ballon d'eau chaude	7
3.1	Remplissage	7
3.2	Maintenance/Entretien	7
4	Caractéristiques techniques	8
4.1	Données Constructeur	8
4.2	Matériaux	8
4.3	Dimensions/Poids	8
4.4	Documentation	8
4.5	Données complémentaires	8
5	Exemples de raccords hydrauliques	9
5.1	Raccordement avec piquage inférieur sur ballon	9
6	Garantie	10
6.1	Exclusion :	10
6.2	Pièces Détachées :	10
6.3	Comment contacter Cetetherm :	10

1 Générales

1.1 Informations générales

Les droits d'auteur inhérents à ce manuel restent la propriété de Cetetherm. Il est interdit de reproduire, de divulguer, d'exploiter de façon illicite ou de communiquer à des tiers à des fins de concurrence les indications, images et illustrations contenues dans ce manuel.

Cetetherm se réserve le droit de modifier les illustrations et les informations sans avertissement préalable, dans le cadre de l'amélioration des ballons.

Ce manuel contient d'importantes informations constituant les conditions préalables à un fonctionnement correct et sûr du ballon. Le personnel de service ou de montage doit pouvoir disposer de ce manuel. Par conséquent, ce manuel doit être mis à temps à la disposition du personnel.

En cas de vente du ballon ou de changement de propriétaire, remettez ce manuel au nouveau propriétaire.

Nous vous prions de bien vouloir nous communiquer immédiatement le nom et l'adresse du nouveau propriétaire pour le cas où nous aurions, contre toute attente, à lui transmettre un message concernant la sécurité du ballon.

Avant la mise en place, étudiez ce manuel avec attention. Respectez en particulier les directives techniques de sécurité.

1.2 Usage prévu des Primary tanks

Les ballons Cetetherm Primary Tank sont destinés à la mise à disposition d'eau chaude habituellement utilisée dans les installations de chauffage et peuvent être raccordés à tous les systèmes de chauffage ou de distribution centrale d'eau chaude.

Le respect des consignes contenues dans ce manuel et des caractéristiques techniques ainsi que des conditions de maintenance sont parties intégrantes d'une utilisation conforme.

1.3 Utilisation non conforme

Toute utilisation autre que celle évoquée ci-dessus est considérée comme non conforme. Le fabricant décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'une utilisation non conforme, le risque reste à la charge de l'exploitant.

Pour un traitement rapide en cas de question et de commandes de pièces de rechange, veuillez tenir les données de commande / le numéro d'article du ballon à disposition.

1.4 Directives techniques de sécurité

Les dispositifs techniques de sécurité doivent être réalisés conformément aux normes en vigueur dans le pays, ils ne font pas partie de la limite de fourniture du ballon. Il doit être installé au minimum une soupape de sécurité tarée à la pression de service maximum du réservoir (ici 5 bar). Sa définition technique dépendra de la législation locale.

L'évacuation de la soupape de sécurité ne doit pas être orientée vers le ballon. Cette soupape doit être manœuvrée régulièrement afin de vérifier son bon fonctionnement.

Soupapes de sécurité, conduites de soufflage et conduites d'égouttement doivent être disposées de telle sorte que les personnes ne puissent pas être mises en danger par l'eau chaude évacuée.

1.5 Consignes de sécurité

Les ballons sont construits selon les règles de l'art. Ils peuvent cependant être source de risques si leur service ou leur maintenance est assurée de façon non conforme par du personnel non formé ou s'ils sont utilisés à des fins non conformes.

Toute personne chargée du service et de la maintenance doit avoir lu et compris les directives relatives à la sécurité au travail.

Il convient de respecter les consignes correspondantes ainsi que les autres règles généralement reconnues. Interdisez-vous toute méthode de travail susceptible de porter préjudice à la sécurité du ballon !

Par principe, aucun dispositif de sécurité ne doit être entretenu, démonté, mis hors service ou dérégulé sans avoir connaissance des normes en vigueur et sans la présence d'un spécialiste.

Si un doute subsistait malgré tout, consultez le responsable, le fournisseur ou le fabricant de ballon.

Les dispositifs de sécurité ont pour but de protéger contre les blessures corporelles graves (brûlures, électrocution etc.). En cas de dommages et de défauts de l'installation, en particulier des dispositifs techniques

de sécurité, des vases d'expansion etc. et en cas de bruits et d'odeurs inhabituels, éteignez le système et informez votre fournisseur.

Par principe, tous les travaux de maintenance et de nettoyage doivent être uniquement réalisés à l'arrêt. Les ballons doivent être protégés contre toute manipulation non autorisée.



Mise en garde contre les transformations et modifications arbitraires:
Pour des raisons de sécurité, les transformations ou modifications arbitraires sont interdites et entraînent l'annulation de la garantie sur le ballon!

1.6 Qualité de l'eau

La qualité de l'eau doit correspondre au standard requis pour l'eau de chauffage dans les circuits fermés. Le ballon ne doit pas être attaqué par de l'oxygène libre ou d'autres matières favorisant la corrosion.

1.7 Garantie

En l'absence d'accord en matière de responsabilité pour défauts, les conditions ORGALIME S2000 s'appliquent (Conditions Générales pour la fourniture de produits mécaniques, électriques et électroniques, Bruxelles – Août 2000). Les pièces d'usure comme les joints n'entrent pas dans le cadre de la responsabilité pour défauts.

Merci de contacter votre agence Cetetherm pour plus d'information..

2 Installation

2.1 Mise en place et raccordement

Remarque : avant la mise en place, veuillez contrôler les éventuels dégâts de transport et, le cas échéant, l'intégralité de la livraison des ballons.

Attention : la mise en place et la mise en service des ballons doivent être exclusivement réalisées par une société spécialisée qui prendra ainsi la responsabilité du montage, du raccordement et de l'équipement conforme.

Lors du déchargement et du transport, le ballon doit être sécurisé contre un renversement. Il convient de veiller à éviter les dommages résultant de moyens de transport non conformes, de chocs, de coups etc.

Tenir compte du poids des ballons et de leur centre de gravité pour les transporter avec précaution et uniquement avec des appareils adaptés, p. ex. chariot à fourche, grue, chariot élévateur.

2.2 Encombrement

La mise en place des ballons doit s'effectuer dans un local protégé contre le gel, l'inondation et suffisamment aéré. La température ambiante maximale autorisée dans le local prévu pour la mise en place ne doit pas dépasser 40 °C. Un espace suffisant pour les travaux de maintenance et d'inspection doit être respecté par rapport au mur et aux autres éléments d'installation (600 mm minimum).

2.3 Substrat/Assise/Charge limite

La résistance du sol doit correspondre au poids des ballons (voir documents de livraison).

2.4 Alignement

Le ballon doit être installé dans le lieu prévu et mis de niveau. Sur un sol meuble, il convient de disposer des supports adéquats sous l'anneau de base/les pieds du bâti pour éviter un enfoncement du ballon.

2.5 Tuyauteries

Les tuyauteries de raccordement au ballon doivent être de nature à supporter les contraintes chimiques, mécaniques et celles résultant de la pression et de la température. De plus, elles ne doivent pas transmettre au ballon de force de réaction et vibration. Les matériaux des tuyauteries raccordées doivent répondre aux exigences des normes en vigueur.

2.6 Corps de chauffe vissés/bridés

En cas de mise en place de corps de chauffe électriques, il convient de respecter les normes en vigueur.

L'installation électrique doit être exclusivement réalisée par un installateur spécialisé agréé par l'entreprise de distribution d'électricité (EDE) compétente et conforme aux réglementations et directives en vigueur.

2.7 Raccordement d'eau chaude

Le raccordement du côté primaire est à effectuer par du personnel spécialisé compétent, le cas échéant en concertation avec l'entreprise de distribution de chaleur à distance.

Les conduites d'admission et de retour sont à raccorder aux endroits indiqués à cet effet. L'eau primaire d'admission doit correspondre aux valeurs de consignes de la notice technique.

Nous recommandons le montage de filtres à impuretés dans les tuyauteries de raccordement dans le but de filtrer d'éventuelles particules solides contenues dans le réseau.

Il convient de veiller particulièrement à la compatibilité des matériaux du réseau des tuyauteries avec celle de matériaux livrés avec le ballon.

3 Exploitation du ballon d'eau chaude

3.1 Remplissage

Le remplissage du ballon est assuré par le personnel spécialisé de la société chargée de l'installation.

Lors du premier remplissage, veillez à ce que tous les raccords vissés soient fermement serrés, resserrez les raccords lâches et vérifiez que le serrage et l'étanchéité soient bien assurés.

Sur les ballons équipés d'un orifice d'inspection, il convient en particulier de prêter attention au joint de bride de cet orifice.

Veillez à ce qu'aucune impureté ne soit transportée à l'intérieur du système et à une purge contrôlée.

La pression de remplissage ne doit pas être supérieure à la pression d'ouverture réglée sur la soupape de sécurité.

Si la pression d'ouverture est dépassée, le local sera inondé.

Lorsque le ballon a été réglé à la pression et à la température de service, il convient de vérifier encore une fois l'étanchéité de tous les raccords et, si besoin est, de resserrer ces derniers.

Du fait du changement permanent de charge entre froid et chaud, l'élasticité des joints des raccords vissés et bridés se dégrade avec la durée de fonctionnement, il peut en résulter des fuites.

L'exploitant de l'installation doit être averti de cet état de chose et formé au contrôle des raccords d'étanchéité, il convient également de lui expliquer de quelle manière il peut, le cas échéant, rétablir l'étanchéité des raccords.

Attention : Les défauts constatés doivent être immédiatement signalés par écrit.

3.2 Maintenance/Entretien

L'étanchéité de tous les raccords vissés et bridés à joint plat doit être régulièrement contrôlée. Du fait de la variation permanente de la température, c'est à dire décharge et recharge à la température du ballon, l'élasticité des matériaux d'étanchéité utilisés se dégrade avec le temps. La tension d'étanchéité des raccords vissés peut simultanément diminuer et des fuites peuvent éventuellement se produire. C'est pourquoi nous recommandons de procéder à un contrôle visuel et tactile de tous les raccords vissés et bridés à la même périodicité que les contrôles indispensables de la soupape de sécurité.

4 Caractéristiques techniques

4.1 Données Constructeur

Surpression de service maximale autorisée	5 bar
Température de service maximale autorisée	99°C
Température de service minimale autorisée	20°C

4.2 Matériaux

La cuve et les tubulures de raccordement sont fabriquées en acier carbone.

Isolation thermique :

- M1 100mm laine de verre recouverte d'une jaquette en PVC (classe de feu européenne B)
- ou
- M0 100mm laine de roche recouverte d'une plaque de métal peinte (classe de feu européenne A)

4.3 Dimensions/Poids

Ces données sont mentionnées sur le schéma livré en documentation avec le ballon concerné (à l'intérieur de l'emballage).

4.4 Documentation

Cetetherm Primary tank 5 bar est un appareil à pression au sens de l'article 4.3 de la directive PED 2014/68/EU concernant les équipements sous pression. Conformément à cette directive, le document de déclaration du fabricant est livré avec chaque ballon (à l'intérieur de l'emballage).

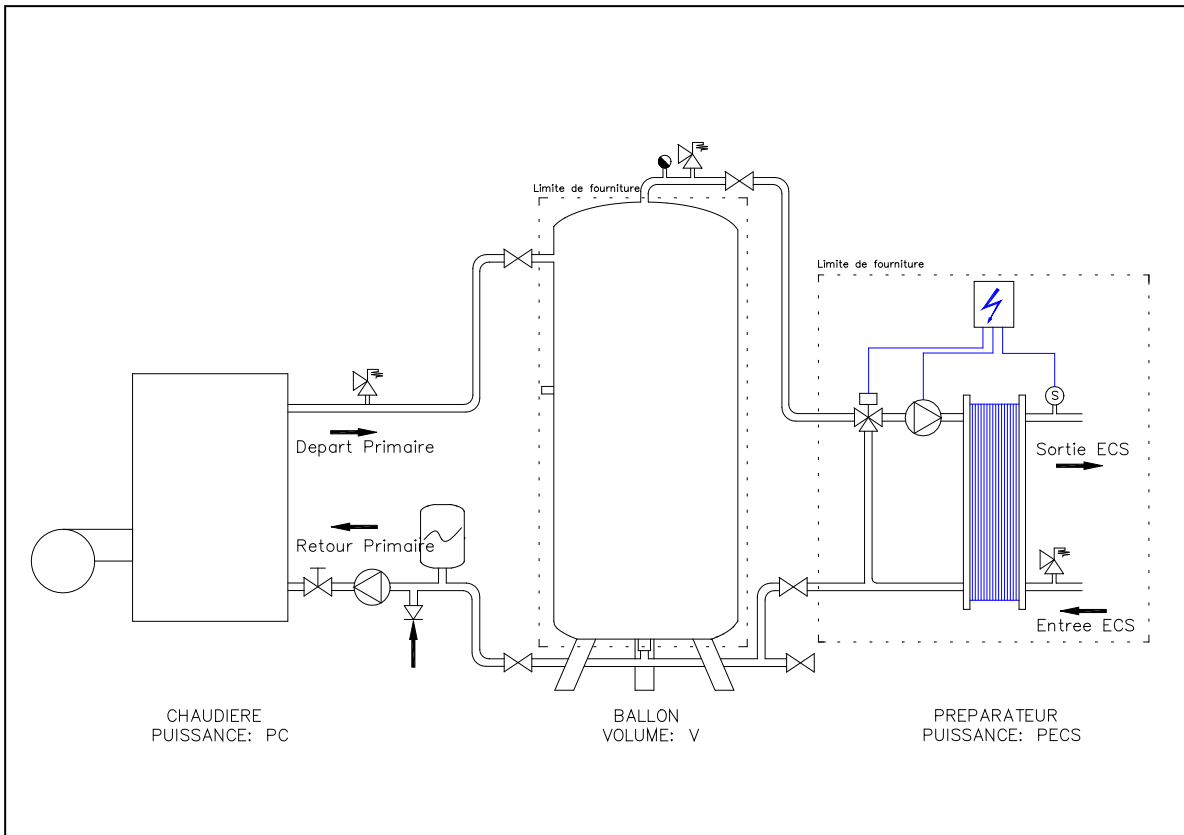
4.5 Données complémentaires

Volume (L)	ErP class* pertes thermiques (W)		Code Article	Poids à vide (Kg)	Code Article	Poids à vide (Kg)
	M1	M0	Jaquette d'isolation M1		Jaquette d'isolation M0	
300	B / 58,6	 	AQTVP030M1	68	 	
500	C / 85	C / 85,50	AQTVP050M1	96	AQTVP050M0	130
750	C / 114	C / 114,2	AQTVP075M1	155	AQTVP075M0	190
1000	C / 118	C / 119,2	AQTVP100M1	175	AQTVP100M0	220
1500	C / 137,3	C / 138	AQTVP150M1	349	AQTVP150M0	433
2000	C / 145,3	C / 152,6	AQTVP200M1	407	AQTVP200M0	481
2500	E / 283,18	E / 288,8	AQTVP250M1	414	AQTVP250M0	501
3000	E / 308,21	E / 314,4	AQTVP300M1	516	AQTVP300M0	603

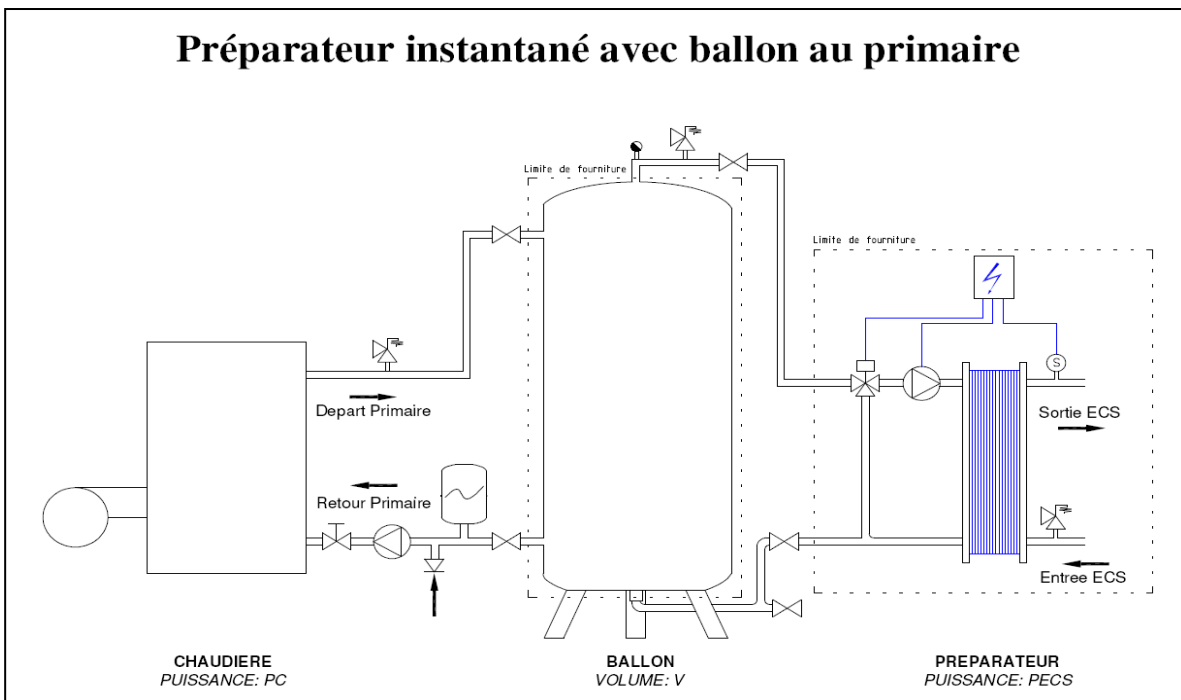
* EN12897:2006

5 Exemples de raccords hydrauliques

5.1 Raccordement avec piquage inferieur sur ballon



Préparateur instantané avec ballon au primaire



6 Garantie

Notre matériel est garanti 12 mois à partir de la date de livraison. Cette durée peut être prorogée à 6 mois date de mise en service sous réserve de la réception d'un procès-verbal de mise en service sans que la durée de garantie puisse excéder 18 mois après la livraison effective du matériel contre tous vices de matière ou défauts de construction.

Cette garantie nous engage au remplacement pur et simple des pièces reconnues défectueuses, sans aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit et à l'exclusion de toute forme de dédommagement.

6.1 Exclusion :

Non-respect des consignes d'installation, d'implantation et d'entretien, les surpressions, les coups de bélier, l'entartrage, le non-respect de la qualité de l'eau.

Sont également exclus de la garantie :

- les frais de dépose, repose, emballage, transport, de même que les accessoires ou matériels non fabriqués par nous. Ces derniers bénéficient uniquement de la garantie qui pourra être accordée par leurs constructeurs.
- Les avaries provoquées par une erreur de branchement, un manque de protection, de montage une fausse manœuvre ou un manque de soin.
- Le matériel qui aurait démonté ou réparé autrement que par nos soins.

Le non-paiement entraîne la cessation des garanties d'usage sur le matériel livré.

6.2 Pièces Détachées :

Les pièces défectueuses sont à remplacer uniquement par les pièces d'origines. Merci de contacter votre agence locale Cetetherm.

6.3 Comment contacter Cetetherm :

Nos coordonnées sont mises à jour sur notre site internet www.cetetherm.com.

